DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél.: 02 99 68 18 68 Fax.: 02 99 68 05 44

DATE de convocation et d'affichage

16 février 2024

DATE de publication de la délibération

27 février 2024

Séance du vendredi 23 février 2024

Publié le

DES DÉLIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Recu en préfecture le 23/02/2024

EXTRAIT DU ID: 035-213503378-20240223-DEL230224_13-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27 Présents 20 26 Votants

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Etaient présents: TOCZÉ Christian, Maire; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints : Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLÈRE Roger, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés: BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian: DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à BOSSARD Nelly: GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi: SALIS pouvoir à JEANNEAU Luc: BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon; BLANDIN Béatrice donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle : DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : Rémi LEGRAND, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°230224-13 : Réhabilitation d'une « plaque de cochers »

Il existe une « plaque de cochers » en fonte en mauvais état rue du Puits Robidou : les plaques de cochers ont été créées par une loi en date du 15 avril 1835 qui ordonne à chaque commune d'apposer aux carrefours et en hauteur des plaques directionnelles mentionnant les distances jusqu'à la prochaine commune afin que les cochers et voyageurs puissent se diriger. Ces « plaques de cochers » ont été installées jusqu'à la 1ère Guerre Mondiale.

L'association Henri BROUILLIANT, créée pour préserver ce petit patrimoine routier que constituent les « plaques de cochers » - patrimoine souvent délaissé, se propose de restaurer la plaque commune rue Nationale, la commune s'engageant simplement à verser 20 € de participation pour l'achat des diverses fournitures de restauration, ainsi que le coût de son envoi dans le Loiret et de son retour.

Il est proposé de mettre en lumière ce petit patrimoine communal et d'accepter la proposition de l'association Henri BROUILLIANT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- > Confier à l'association Henri BROUILLIANT représentée par Monsieur Nicolas JAMOIS, la restauration de la « plaque de cochers » fixée sur le mur de façade du 20 rue du Puits Robidou.
- Verser à l'association 20 € de participation pour l'achat des diverses fournitures de restauration, ainsi que le coût de son envoi dans le Loiret et de son retour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Le Maire

Christian TOC

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance, Rémi LEGRAND

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 23 février 2024. De sa publication sur le site Internet de la commune le 21 février 2024.